Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 19 (1927)

Heft: 2

Rubrik: Au Bureau international du travail

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Désarmement. Une sous-commission a été instituée pour suivre cette importante question. Un programme provisoire d'activité a été établi; il sera mis sous peu en discussion dans l'Union syndicale.

Actions syndicales. Le comité de l'U. S. S. s'est occupé de différents mouvements à la demande des organisations intéressées; il s'agit des conflits de la coopérative de Bâle, Bell & Cie S. A. à Bâle et la fabrique Omega S. A. Bienne.

Représentations. Pour remplacer le camarade Greulich au Conseil d'administration de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, le comité à désigné le camarade Franz Reichmann et à la commission des fabriques le camarade Martin Meister.

Des démarches ont été faites à nouveau auprès du Conseil fédéral pour obtenir également une représentation dans la composition d'importantes commissions.

Comité syndical. Pour remplacer le camarade Greutert au comité syndical, le camarade H. Hochstrasser a été désigné et pour succéder à celui-ci comme vérificateur des comptes: le camarade Franz Rohner.

Le camarade Dr Max Weber est entré au service de l'U.S.S. comme collaborateur économique le 1er mai 1926.

Les conditions d'engagement du personnel de l'U.S.S. ont été fixées par contrat. Une caisse de pension fut en outre créée pour les employés.

Les travaux pour l'érection d'un monument au camarade Greulich sont en cours.

Centrale d'éducation. Conformément aux décisions des conférences des 19/20 juin 1926 à Genève et à Bâle, le comité syndical s'est occupé de la question de l'éducation ouvrière. Des propositions furent remises à la centrale en date du 30 août.

En raison de l'absence prolongée du camarade Dürr, cette question n'a pu se terminer à la fin de l'année. Entre-temps, une modification intervint par la suppression de la publication allemande « Sozialistische Bildungsarbeit ». Pour le surplus, il fut décidé d'attendre que le comité de l'Union syndicale et le Parti socialiste aient tous deux pris position sur la question. La centrale d'éducation ouvrière étant, comme on sait, une institution subventionnée à la fois par l'U. S. S. et le Parti socialiste.

Au Bureau international du travail

34me session du Conseil d'administration.

La 34^{me} session du Conseil d'administration du B. I. T. s'est ouverte le vendredi 28 janvier 1927. Etaient présents pour le groupe ouvrier: Jouhaux (France), Müller (Allemagne), Oudegeest (Hollande), Poulton (Grande-Bretagne), Schürch (Suisse), Thorberg (Suède), d'Aragona (Italie), Backlund (Suède) Caballero (Espagne).

Les procès-verbaux furent adoptés, puis le Conseil renvoya à sa commission du règlement la question de la reconnaissance des immunités diplomatiques aux membres du Conseil de l'organisation internationale du travail.

Législation internationale du travail. Le conseil enregistre les progrès réalisés depuis la précédente session. Le directeur donne quelques indications sur la situation en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne quant à la conventions des huit heures, il s'en dégage une note assez optimiste.

Conférence de 1927. Un certain nombre de réponses sont parvenues des gouvernements au questionnaire du Bureau sur l'assurance-maladie. Le rapport

définitif pourra probablement paraître en février. La préparation des autres questions: fixation des salaires minima et liberté syndicale avance également.

Comité permanent des migrations. De nouveaux experts ont été désignés pour donner satisfaction aux vœux des milieux ouvriers. Les ouvriers ont insisté pour que le comité permanent devienne un organe d'action. Le directeur présentera un rapport d'ensemble exposant dans le sens indiqué entre autres par Oudegeest et Jouhaux, de quelle manière le Comité des migrations et le Service d'émigration du Bureau pourraient être organisés et dans quel sens leur activité devrait être orientée.

Sous-comité mixte du charbon. Les travaux de cette commission avancent lentement. Un crédit lui est alloué pour qu'il puisse effectuer de nouvelles recherches jugées nécessaires.

Conférence économique internationale. Le directeur a rappelé que les délégués à la Conférence économique internationale, tout en étant désignés par les gouvernements, ne voteront pas en qualité de délégués de leurs gouvernements. Il a été entendu d'autre part, que des représentants autorisés de toutes les organisations internationales et d'autres experts pourraient être désignés par la Société des nations pour participer à la conférence s'ils n'étaient pas nommés par leurs gouvernements.

Le président du Conseil d'administration a été appelé à siéger chaque fois que le conseil de la Société des nations a discuté des questions relatives à la conférence économique internationale.

Une prochaine session prendra une décision quant à la représentation officielle du Bureau international à la conférence économique comme ce fut le cas à celle de Genève, si la demande en est faite par le conseil de la Société des nations. La délégation comprendrait en ce cas des représentants de chaque groupe.

Voyage du directeur-adjoint en Amérique du Nord. Un intéressant rapport a été soumis aux membres du conseil sur ce voyage. Des orateurs de tous les groupes en ont félicité l'auteur. Ce rapport sera complété et publié par le B.I.T.

Organisation scientifique du travail. Le conseil a désigné les 3 membres qui représenteront le Bureau international à l'Institut international d'organisation scientifique du travail. Le groupe ouvrier sera représenté par L. Jouhaux.

Langue allemande. Le représentant du gouvernement allemand a demandé l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine conférence la question de l'emploi de la langue allemande dans l'organisation internationale du travail. Cette question a déjà été examinée en son temps (proposition Schürch). Il ne s'agit pas maintenant, dit le représentant allemand, de revenir sur cette proposition tendant à la reconnaissance de la langue allemande comme langue officielle de l'organisation, mais simplement d'envisager des propositions d'ordre pratique, utiles et justifiées, c'est-à-dire d'autoriser les interprètes officiels du Bureau à effectuer la traduction des discours prononcés dans d'autres langues que la langue officielle et de décider que le comité de rédaction de la conférence établisse un texte authentique des conventions et recommandations en allemand, tout comme en anglais et en français. Cette proposition fut transmise à l'examen du comité du règlement. Et, comme la question a également un caractère politique, les représentants de quelques nations parlant eux aussi une langue autre que les langues officielles reconnues au B. I. T. demandèrent que cette question soit envisagée par la Société des nations pour l'ensemble des services de celle-ci. Le secrétaire général de la Société des nations en sera informé officiellement.

Commission paritaire maritime. Par un vote provisoire à l'appel nominal, le conseil décide de porter à l'ordre du jour de la conférence maritime la question de la réglementation des heures de travail à bord des navires par 13 voix contre 9. Le vote définitif interviendra à la session d'avril. Les points du rapport de la commission paritaire maritime seront également examinés à cette session.

Ordre du jour de la conférence de 1928. Il s'agissait d'ajouter aux questions déjà décidées pour être portées à l'ordre du jour de la conférence de 1928 et qui sont: la liberté syndicale et le mode de fixation des salaires minima, une ou plusieurs questions que le conseil avait provisoirement retenues à sa précédente session. Après un débat assez prolongé, il fut décidé par 14 voix contre 8 allant à la question de l'assurance-chômage d'y ajouter la prévention des accidents « y compris les accidents d'attelage sur les voies ferrées ». Il est en outre entendu qu'au projet de caractère très général sur la prévention des accidents, des projets de convention plus détaillés pourront être présentés sur des points particuliers comme par exemple sur celui du poids maximum des fardeaux à transporter, si des études suffisantes peuvent être effectuées à l'avance.

Un rapport sur la question du chômage sera présenté par le Directeur lorsque les travaux de la conférence économique auront pris fin.

Commission des huit heures. La convention de Washington a été ratifiée par 7 Etats (Belgique, Bulgarie, Chili, Grèce, Inde, Roumanie et Tchécoslovaquie) et conditionnellement par 3 Etats (Inde, Italie et Lettonie). Beaucoup de pays dont l'importance industrielle est très grande ne l'ont pas ratifiée, malgré les efforts réguliers et méthodiques faits par le Directeur A. Thomas pour l'obtenir des gouvernements. Les travailleurs ont été déçus de cette lenteur. Après la réunion de Berne et de Londres, où les ministres du travail de certains grands pays se sont rencontrer pour discuter la question, il semblait que les difficultés allaient être résolues. La Belgique fut seule à ratifier à la suite de l'accord de Londres. Cette situation avait engagé le conseil à instituer une commission pour examiner la situation. Un rapport très complet a été remis aux membres du conseil. Une longue et parfois vive discussion suivit l'exposé du rapporteur. Il en résulta que l'opposition vient surtout des patrons si les pays ne ratifient pas. Nous le savons d'ailleurs, mais il était intéressant de le faire ressortir nettement. Les représentants ouvriers ne s'en sont pas fait faute au cours de leurs interventions.

Le conseil adopta les rapports de la commission consultative mixte agricole et celle du travail dans l'industrie houillère; il renvoya à la prochaine session des questions moins importantes en décidant qu'elle se réunirait lelundi 28 mars 1927.

Mouvement ouvrier

Dans les fédérations suisses affiliées

Bois et bâtiment. — Les ouvriers carriers du Tessin réunis à raison de un représentant par section, le 23 janvier, ont décidé à la majorité de préaviser en faveur du maintien du contrat de travail collectif en vigueur dans la profession. Diverses améliorations de ce contrat seront demandées en vue d'arriver à en obtenir une meilleure application dans certaines carrières. Une décision définitive doit être prise par les sections.

Métallurgistes et horlogers. — Une grève a éclaté dans une fabrique de La Chaux-de-Fonds (La Marvin). La direction ayant apporté à la fabrication de certains calibres des perfectionnements qui simplifient le travail de certaines parties de la terminaison, ce qui est son droit, voulut en outre diminuer